

N° 5/6.17

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

La commission des finances est composée de Mmes Céline Elsig (remplacée le 24 avril 2017 par Cécile Rey suppléante, et excusée le 8 mai 2017) et Dominique Kubler (remplacée le 8 mai 2017 par Yves Menétrey suppléant), MM. Mathieu Bornoz, Jean-Hugues Busslinger, Frédéric Eggenberger (remplacé le 24 avril 2017 par Cécile Rey suppléante et excusé le 22 mai 2017), François Enderlin (remplacé le 29 mai 2017 par Yves Menétrey suppléant), Patrick Germain, Christian Hugonnet (excusé les 8 et les 22 mai 2017), Bastien Monney, Cyril-Serge Nussbaum (excusé les 8, 15 et 22 mai 2017) et Mme Maria-Grazia Velini président-rapporteur.

Le préavis sur les comptes 2016 (pages 2 à 12) a été présenté à la Commission des finances le 24 avril 2017 par Mme Mélanie Wyss, Municipale des finances, accompagnée de M. François Chapallaz, Boursier adjoint, ainsi que de M. Vincent Jaques, Syndic.

Le même jour, les commissaires ont reçu une copie papier du fascicule des comptes 2016.

Les commissaires se sont réunis en séance plénière, les 8, 15, 22 et 29 mai pour examiner les comptes pour l'exercice 2016. Le 4 mai une délégation de la CoFin a rencontré le responsable du Domaine de la Ville Sàrl dans le cadre de l'examen des comptes du vignoble. La rencontre avec la commission de gestion dans le cadre des échanges entre les deux commissions n'a pas eu lieu en raison du peu de temps à disposition de la CoFin pour respecter les délais de l'ensemble des procédures.

Le travail de la Commission des finances a été réparti en sous-commissions de deux personnes pour l'examen de chaque dicastère. Chaque sous-commission s'est organisée d'elle-même pour mener à bien l'analyse des comptes, l'obtention des renseignements et la rédaction du rapport du dicastère à leur charge.

Aux questions posées, des réponses complètes et de qualité ont été obtenues par les commissaires et ils ont pu constater que les services financiers de notre Administration communale maîtrisent bien leur sujet et travaillent en toute transparence. Ils se félicitent de l'excellent état d'esprit régnant entre la Municipalité, les différents services et la Commission des finances.

La Commission des finances remercie donc la Municipalité et le personnel communal pour leur collaboration et la rapidité des réponses données par écrit ou par oral, aux nombreuses questions et interrogations des commissaires.

2. REMARQUES GENERALES SUR LES COMPTES 2016 (CHIFFRES ARRONDIS)

Résultat

Malgré un déficit, après deux exercices bénéficiaires, les comptes de la commune bouclent avec un excédent de charges de CHF 1.4 million, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 3.4 millions avec un écart budget/résultat 2016 de CHF 2 millions.

A remarquer que les charges et revenus ordinaires sont proches de l'équilibre.

Cette amélioration du résultat est due à une augmentation des recettes fiscales et des revenus sur des prestations de vente ainsi qu'à des économies dans l'achat de biens, services et marchandises.

Charges de fonctionnement

Les comptes 2016 présentent un total de charges ordinaires de fonctionnement de CHF 126,2 millions, en augmentation de 1,8% par rapport au budget 2016 et de 5,5% par rapport aux comptes 2015, cette dernière différence résulte tout particulièrement de la création de provisions. Le total général 2016, y compris les charges extraordinaires, s'élève à 127.5 millions.

En détail, les postes qui méritent attention :

- Autorité et personnel (CHF 30.4 millions) : en diminution de 0.8 million par rapport au budget 2016. Cette baisse s'explique par un report des engagements suite au remaniement des dicastères pour la législature en cours et au transfert du Service dentaire scolaire à l'ASIME depuis le 1^{er} juillet 2016, les coûts de ce service se retrouvant dans la participation de la commune à cette association. La baisse de la masse salariale a pour conséquence une baisse des charges patronales. La Ville de Morges comptait, en 2016, 280 collaborateurs contre 290 en 2015, soit 225.98 EPT en lieu et place de 232.11.
- Biens et services : (CHF 20.6 millions): en diminution de CHF 0.9 million par rapport au budget 2016. Cet écart s'explique par une économie sur l'achat du gaz dont le prix est resté bas pendant toute l'année et une baisse des travaux d'entretien des canalisations et du réseau routier.
- Remboursements et subventions aux collectivités publiques (CHF 44.2 millions): en progression de CHF 1.1 million par rapport au budget 2016, ce poste représente environ 40% des charges financières. Il est impacté par la facture sociale et la péréquation financière poussées à la hausse par le bon résultat de l'année 2015 et l'augmentation générale de l'aide sociale. A noter dans ce poste l'augmentation de 1.7 million de la facture sociale et la baisse de la participation au coût de la PRM d'environ 16%. Il est clair que la Ville n'a aucune prise sur tous ces éléments.
- Aides et subventions (CHF 13 millions) : en hausse par rapport au budget 2016. La participation de la Ville aux transports publics influence notablement cette augmentation.
- Intérêts passifs (1.15 million) : ils sont stables soit en comparaison avec le budget 2016 que les comptes 2015. Le maintien sur le marché des emprunts d'un taux d'intérêt bas depuis un certain nombre d'années font que ce montant représente moins de 1% des charges ordinaires. La stabilité de la dette contribue également à cette situation. Le taux d'intérêt moyen est en 2016 de 1.93 %.
- Attribution aux fonds spéciaux (CHF 6.5 millions) : des attributions supplémentaires aux fonds spéciaux ont été décidés lors de la clôture des comptes 2016. Nous relevons une attribution de 1.3 million au fonds de réserve de la péréquation pour neutraliser l'impact des décomptes finaux des années précédentes sur l'exercice en cours et de 0.5 million pour les débiteurs douteux.

Revenus de fonctionnement

Les revenus ordinaires de fonctionnement pour 2016 s'élèvent à CHF 125.9 millions en augmentation par rapport au budget de 3.2% et de 9.5% par rapport aux comptes 2015. Les recettes fiscales de 60.5 millions sont la principale source de cette hausse avec une amélioration par rapport au budget de CHF 2.3 millions. Les recettes fiscales des personnes physiques représentent 81% de ce montant alors que 19% concernent les recettes fiscales des personnes morales. Le total général 2016, y compris les revenus extraordinaires, s'élève à 126.1 millions.

- **Recettes fiscales liées au taux (38.5 millions)** : les recettes fiscales des personnes physiques est en baisse de 2% par rapport au budget, cette baisse est compensée par l'augmentation des recettes des personnes morales. Cette hausse est due au rattrapage des impôts des années précédentes ainsi qu'à la fin de l'exonération fiscale pour certaines entreprises.
- **Valeur du point d'impôt** : le point d'impôt au 31.12.2016 vaut CHF 740'137 contre CHF 678'234 en 2015. Le point d'impôt par habitant (15'990 habitants) s'élève à CHF 46.3 alors qu'en 2015 il se situait à CHF 42.8. Bien entendu ces améliorations impacteront négativement le calcul de la péréquation financière pour les prochaines années.
- **Recettes fiscales non liées au taux (9.7 millions)** : il s'agit de recettes fiscales conjoncturelles qui présentent une nette baisse par rapport aux comptes 2015, mais sont légèrement supérieures au montant budgétisé pour 2016 grâce aux recettes liées au marché immobilier.
- **Taxes, émoluments et ventes (CHF 26.5 millions)** : La légère hausse par rapport au budget 2016 découle de l'augmentation des spectacles au théâtre de Beausobre et à la perception des taxes égouts et épuration liées aux différents chantiers en cours.

Autofinancement et cash-flow

Les liquidités de la Ville se montent à CHF 23.7 millions et elles permettent l'autofinancement des dépenses d'investissement prévues pour 2017.

Dépenses d'investissement

En 2016 la Ville a engagé des investissements pour un montant de CHF 3.8 millions en lieu et place des CHF 23.8 millions planifiés. L'écart provient à 45 % de préavis acceptés mais pas réalisés, à 14% de préavis en attente pour des raisons externes à la commune et le solde pour des préavis pas encore déposés. La Municipalité mettra en œuvre un suivi trimestriel des investissements planifiés.

Evolution de la dette communale

En 2016 la dette communale reste basse et son endettement brut se monte à CHF 62.9 millions. Le taux d'intérêt moyen de la dette en 2016 est de 1.93%. L'endettement brut par habitant se situe à CHF 3'936 contre CHF 3'934 en 2015. L'endettement net de la Ville est négatif de CHF 11.6 millions. C'est un indicateur important de la bonne santé financière communale.

Rapport de l'organe de révision

Les comptes 2016 ont été révisés par la société fiduciaire OFISA. Dans son rapport à l'adresse de notre Conseil communal, elle déclare que la comptabilité est tenue conformément à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, et par conséquent recommande l'approbation des comptes.

Analyse des comptes par Direction

La commission vous invite à lire les rapports des sous-commissions chargées d'analyser en détail les comptes par dicastère dans les annexes suivantes (dénominations obéissant à l'ancienne législature) :

Annexe 1 : AGCRE - Administration générale, culture et relations extérieures
Annexe 2 : FIPE – Finances et promotion économique
Annexe 3 : SPSI – Sécurité, population et système d’information
Annexe 4 : PAT - Patrimoine
Annexe 5 : IEEP - Infrastructures, énergies et espaces publics
Annexe 6 : JSSL - Jeunesse, sécurité sociale et logement
Annexe 7 : ATD2 - Aménagement du territoire et développement durable

3. VOEUX

La Commission a déposé 2 vœux et rappelé 4 anciens vœux.

Vœu N° 1

Que la Municipalité ait une meilleure anticipation au budget pour les frais de représentation et délégation. Au vu de leur forte augmentation, elle l’invite également à une modération de ce poste (compte 11100.3170.00).

Réponse de la Municipalité

Le compte "Frais de délégations et réceptions" évolue souvent en cours d'année car il est lié à des événements qui ne sont pas toujours connus à l'avance.

Un suivi est mené par le Greffe tant sur l’état du compte que sur le vin offert. Par ailleurs, les directions sont aussi sensibilisées sur le fait d’intégrer dans leur budget le financement de représentation.

La réflexion va se poursuivre pour améliorer le suivi.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée

Vœu N° 2

Que la Municipalité remette à la COFIN un tableau récapitulatif de l’intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

- Personnel fixe
- Personnel temporaire
- Personnel auxiliaire
- Personnel occasionnel
- Personnel engagé sous dénomination "Honoraires et prestations de service"
- Autre type d’engagement

et qu’elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire).

En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée

Rappel des vœux en suspens au 31.12.2016**Vœu N° 1 - 2014**

Que les comptes du vignoble soient établis, contrôlés et disponibles en même temps que les comptes de la Commune.

Réponse de la Municipalité

Le Président de la commission Sàrl du Vignoble et la Municipalité mettront tout en œuvre pour que les documents officiels de la fiduciaire soient disponibles pour la Commission des finances en même temps que les comptes de la Commune. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Le rapport d'audit des comptes du Domaine de la Ville de Morges Sàrl sera disponible en même temps que celui de la Ville de Morges, soit début mai 2017. Il sera adressé à la CoFin sans délai. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Cofin

Ce document n'a pas été remis à la COFIN avec les comptes 2016, elle maintient donc son vœu.

Vœu N° 2 – 2014

Que la Municipalité fournisse à la COFIN, pour chaque imputation interne, le ou les contreparties.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et transmettra à la COFIN ce document en même temps que les comptes.

Situation au 31 décembre 2016

Le Service des finances transmettra à la CoFin, en même temps que les comptes 2016, le tableau des imputations internes et ses contreparties. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Cofin

Ce document n'a pas été remis à la COFIN avec les comptes 2016, elle maintient donc son vœu

Vœu N° 1 - 2015

Que la Municipalité informe la COFIN des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00)

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la COFIN, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

Situation au 31 décembre 2016

Le Service des finances informera la CoFin, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

Bonne pratique de gestion qui mérite d'être suivie, la COFIN maintient donc son vœu.

Vœu N° 2 – 2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00)

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Situation au 31 décembre 2016

Sur la base des chiffres d'affaires du Domaine de la Ville Sàrl connus au moment de la rédaction de la présente réponse, nous estimons que le montant voté au budget 2016 sera suffisant pour couvrir le déficit de cet exercice.

La future politique communale concernant la couverture d'éventuels déficits sera déterminée sur la base d'un business plan présenté par le directeur de l'exploitation lors de la prochaine assemblée des associés en juin 2017.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

Il s'agit d'un vœu général pour une bonne pratique de gestion qui mérite d'être suivie. La CoFin attend également la présentation du business plan de la part du Domaine du Vignoble, elle maintient donc son vœu.

4. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL

L'exercice 2016 se situe à cheval sur deux législatures. La Municipalité poursuit une gestion rigoureuse des deniers publics et cela se manifeste sur le résultat des comptes remis à l'approbation du Conseil communal. Les comptes de la commune bouclent avec un excédent de charges de CHF 1.4 million, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 3.4 millions avec un écart budget/résultat de CHF 2 millions.

A remarquer que les charges et revenus ordinaires sont proches de l'équilibre, ce qui met en évidence la bonne santé financière de notre commune et la bonne gestion des charges là où elles peuvent être maîtrisées. En effet 40% des charges financières concernent les différents organismes auxquelles la Ville adhère et y participe financièrement sur la base d'accords.

Une baisse de la charge salariale est à signaler, même si elle procède justement du remaniement des dicastères et donc des engagements prévus au budget 2016 mais repoussés sur l'année 2017.

Les recettes fiscales sont à la hausse surtout en ce qui concerne les entrées des personnes morales avec le rattrapage d'impôts des années précédentes et la fin de l'exonération fiscale pour certaines entreprises. Les recettes des personnes physiques restent stables et représentent 81% des encaissements fiscaux. Le point d'impôt par habitant (15'990 habitants au 31.12.2016) s'élève à CHF 46.3 contre à CHF 42.8 en 2015.

Des liquidités importantes ont permis d'autofinancer les investissements consentis en 2016 et de prévoir un autofinancement pour ceux planifiés en 2017. La dette de notre commune est stable avec un endettement brut par habitant de CHF 3'936 contre CHF 3'934 en 2015. A noter que l'endettement net de la Ville est négatif de CHF 11.6 millions et permet d'envisager avec un certain optimisme la réalisation de gros projets d'investissement prévus pendant la législature 2016-2021. Cette politique d'investissement ne pourra qu'être bénéfique pour l'économie de notre Ville.

Bien entendu ces améliorations influenceront négativement le calcul de la péréquation financière pour les prochaines années, mais la création du fonds de réserve devrait permettre

d'atténuer l'impact des décomptes finaux des années précédentes sur l'exercice en cours comme ça été le cas pour les comptes 2016.

La Commission des finances tient à remercier les membres de notre Municipalité ainsi que les collaborateurs de l'administration communale pour l'excellence du travail fourni en faveur de la collectivité morgienne. Elle se plait aussi à relever la transparence de la Municipalité vis-à-vis de notre commission en fournissant des documents qui ont beaucoup aidé dans le travail d'analyse des comptes.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

après avoir pris connaissance :

- des comptes 2016,
- du rapport municipal sur les finances,
- du rapport de la Commission des finances,

d é c i d e

1. d'accepter les comptes 2016;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2016;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

Pour la Commission des finances
La Présidente

Maria Grazia Velini

Annexes : rapports des sous-commissions
vœux de la Commission des finances

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 21 juin 2017.

ANNEXE 1 : AGCRE - ADMINISTRATION GENERALE, CULTURE ET RELATIONS EXTERIEURES

Direction : M. Vincent JAQUES, Syndic
Sous-commission : M. Cyril-Serge NUSSBAUM, membre, Mme Dominique KUBLER-GONVERS, président-rapporteur

1 GÉNÉRALITÉS

La sous-commission a constaté dans son analyse les éléments suivants :

Les charges de ce dicastère s'élèvent à CHF 12'782'676.83 soit une augmentation de CHF 353'122.13 (2,8%) par rapport au budget 2016 et de CHF 1'401'054.77 (11%) par rapport aux comptes 2015.

Les revenus s'élèvent à CHF 4'732'544.39 soit une augmentation de CHF 261'142.24 (5.5%) par rapport au budget 2016 et de CHF 600'109.80 (12,7%) par rapport aux comptes 2015.

Les augmentations de charges sont dues principalement par :

- l'augmentation des spectacles pour les 30 ans de Beausobre, ce qui a également entraîné des recettes supplémentaires
- il y a aussi eu plus de manifestations ponctuelles telles que la Parade Navale CGN et la participation morgienne à la journée de l'Union des communes vaudoises (UCV) lors de son assemblée générale à Lonay ; montant total de CHF 67'815.10, en augmentation de CHF 14'315.10 par rapport au budget 2016 et rien de prévu dans les comptes 2015.

Pour information le compte contributions, cotisations, subventions (15115) qui se trouvait dans les aides, subventions, contributions diverses fait maintenant partie du compte affaires générales sous contributions, dons, cotisations (11101).

2 VŒU

Que la Municipalité ait une meilleure anticipation au budget pour les frais de représentation et délégation. Au vu de leur forte augmentation, elle l'invite également à une modération de ce poste (compte N° 11100.3170.00).

3 CONCLUSION

Nous remercions M. Vincent JAQUES, Syndic et M. Giancarlo STELLA, Secrétaire Municipal pour leurs réponses.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous-commission

Le président-rapporteur
Dominique Kubler-Gonvers

ANNEXE : QUESTIONS POSÉES

10000.3003.00 Jetons de présences Conseillers communaux et Scrutateurs CHF 74'911.90

Combien y a-t-il eu de séances pour avoir une différence entre le B16 (CHF 64'000.00) et les C15 (CHF 66'048.00) ?

Ce compte est toujours difficile à estimer. Outre les 10 séances du Conseil communal, il y a eu 43 séances de commissions ad hoc. Relevons que certains préavis (3) ont nécessité 4 séances de commissions. Enfin, il faut encore ajouter les séances de la commission de gestion et des finances.

10000.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau CHF 18'461.60

Comment se justifie ce montant ?

Il s'agit du coût d'impression des fascicules de votes pour les élections municipales :

- *Elections Municipalité 1^{er} tour (A5) : CHF 4'816.80*
- *Elections Conseil communal (A4) : CHF 7'128.00*
- *Elections Municipalité 2^e tour : CHF 4'816.80*

10000.3102.00 Annonces, journaux, documentation CHF 24'485.50

Que s'est-il passé pour que ce montant soit le double que les comptes 2015 (CHF 12'656.50) ?

Cette différence s'explique notamment par :

- *Le coût des annonces Conseil communal (10x) et diverses votations selon accord avec le Journal de Morges : CHF 10'000.00*
- *L'impression des dossiers pour les Conseillers communaux dans le cadre du PPA Parc des Sports : CHF 5'367.60*

11000.3170.00 Frais de réception et de délégation CHF 262'428.03

En page 97 explication : la différence sous le poste vin soit CHF 9'212.75 provient-elle de l'apéritif offert par la Ville lors de la réunion de l'Union des communes vaudoises (UCV) à Lonay ?

La différence sous le poste vin de CHF 9'212.75 provient d'une partie de l'apéritif offert lors de la réunion de l'UCV à Lonay (553 bouteilles pour un montant de CHF 3'948.00) et du nombre de manifestations de la commune et autres événements ou jubilés de sociétés locales (notamment 100 ans du Club nautique, Fête de la Tulipe, promotions, Abbaye des Amis de Morges, les 30 ans du Théâtre, etc..)

11100.4390.00 Recettes diverses CHF 12'960.98

De quoi se compose ce compte et pourquoi une baisse pareille par rapport au C15 (CHF 38'214.45)?

Ce sont les recettes qui découlent des décomptes lotos, des participations des partis politiques lors des élections communales, les téléphones privés des employés.

Par rapport à 2015, il n'y a plus les recettes qui nous étaient reversées par la société qui exploitait les bornes, suite à notre avance des frais concernant les 2 bornes de Morges Région Tourisme (à la Gare et devant l'Office du Tourisme).

11200.3199.00 Frais divers CHF 2'042.00

Pourquoi une telle différence entre les C15 (CHF 328.20) et le B16 (CHF 1'200.00) ?

La différence s'explique par deux reportages photographiques liés au chantier de Morges Gare-Sud et les Halles CFF :

- *Reportage quartier de la Gare : scène de vie, flux de voyageurs, capture de différents moments : CHF 1'300.00*
- *Reportage intérieur de différents bâtiments CFF (les Halles, UCAR,...) : CHF 550.00*

13000.3069.00 Indemnisation, remboursement de frais CHF 2'097.50

Pouvez-vous nous expliquer les fortes différences entre les C15 (CHF 128.80) et le B16 (CHF 7'000.00) ?

Le montant de CHF 6'000.00 a été ajouté au budget 2016 afin de mettre en place la journée d'accueil des nouveaux/elles collaborateurs/trices.

Le montant de CHF 1'000.00 a été utilisé pour l'achat de matériel, à quoi s'ajoute un montant de CHF 1'097.50 pour des remboursements de frais divers. La première séance n'a pu être organisée qu'en 2017, ce qui explique que toutes les dépenses prévues n'ont pas été effectuées.

15002.3061.00 Frais pour usage de véhicules privés CHF 7'645.40

Pour qui sont ces frais et explication de la différence entre C15 (CHF 4'378.50) et B16 (CHF 4'500.00) ?

Ces frais concernant l'ensemble des employés. Il y a eu plus de déplacements et un report de 2015.

15003.3011.00 Traitements (placeurs, vestiaires, billetteries, personnel de scène-régie) CHF 5'745.00

Pourquoi ce compte spécifique ne pourrait-il pas être incorporé dans le compte N° 15003.3012.00 Traitements personnel auxiliaire ?

C'est une erreur, ce montant aurait en effet dû être imputé dans le compte N° 15003.3012.00.

ANNEXE 2: FIPE - FINANCES ET PROMOTION ÉCONOMIQUE

Direction : Mme Mélanie WYSS, Municipale
Sous-commission : M. François ENDERLIN membre, M. Bastien MONNEY, président-rapporteur

1 PRÉAMBULE

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier Mme Mélanie WYSS, Municipale, pour la qualité et le détail des réponses apportées aux questions de la sous-commission.

La sous-commission a adressé ses questions par écrit au service le 10 mai 2017.

Une rencontre spécifiquement dédiée au vignoble communal et à laquelle participait aussi une délégation de la commission de Gestion a eu lieu le 5 mai 2017 dans les locaux du Vignoble. Étaient présents, Mme Mélanie WYSS, Municipale, M. Marc VICARI directeur du Domaine de la Ville de Morges Sàrl, M. Jean-Hugues BUSSLINGER, membre à la commission des finances et les 2 sous-commissaires, Emilie BOVET et Yvan CHRISTINET, membres de la commission de gestion. Les éléments relatifs au Domaine de la Ville de Morges sont intégrés dans le rapport de la sous-commission « Patrimoine » car encore rattaché pour les comptes 2016 à ce dicastère.

2 GÉNÉRALITÉS

La sous-commission a constaté dans son analyse les éléments suivants :

Les charges dans ce dicastère s'élèvent à CHF 19'798'993.41 pour des revenus de CHF 73'544'361.29 ; par rapport aux comptes 2015, cela représente une augmentation des charges de CHF 1'067'270.47 soit 5.7 % et une augmentation des revenus de CHF 1'984'801.54 soit 2.7%.

L'augmentation des charges est principalement due à l'attribution d'un montant de CHF 1'279'299.47 au fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale. Le mécanisme d'estimation est annexé au présent rapport.

Les revenus sont en progression, notamment en raison de l'augmentation des recettes sur l'imposition des entreprises avec un exercice qui se termine sur un résultat de CHF 8'906'469.80 alors que le budget 2016 prévoyait des rentrées bien inférieures avec un montant de CHF 6'100'000.00. Ces revenus compensent la diminution des recettes sur les personnes physiques qui sont inférieures de CHF 1'102'282.07 par rapport au budget 2016.

3 CONCLUSION

Nous remercions les différents intervenants pour les réponses claires et précises apportées à nos questions. La sous-commission n'émet pas de vœu.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission
Le président-rapporteur

Bastien MONNEY

Questions-réponses avec la Municipalité

Page 28, compte 14000, Promotion économique :

La part morgienne pour les frais de fonctionnement 14000.3658.00 est un peu plus élevée dans les comptes qu'au budget. En parallèle, le budget prévoyait des montants pour les frais de représentation 14000.3170.00, les manifestations 14000.3170.01 et les honoraires et prestations de service 14000.3185.00 et ces 3 comptes sont à 0.-. Quelles sont les activités menées dans le cadre de la promotion économique en 2016 ? Il n'y a pas eu de manifestations en 2016 ?

En 2016, l'activité liée à la promotion économique était exclusivement dédiée à la présentation du préavis en faveur de l'engagement d'un délégué à la promotion économique et, suite à l'acceptation du préavis par le Conseil communal au mois de septembre, au recrutement de celui-ci ainsi qu'à l'organisation du poste avec l'ARCAM.

En lien avec le changement de législature, le Service a dû fixer des priorités et a décidé de ne pas organiser de manifestations pour 2016.

2.0 Page 28, compte N° 20001.3102.00, annonces, journaux, documentation

Pour ce poste, les dépenses sont plus importantes que ce que prévoyait le budget. Quelle en est la raison ?

Publication de l'appel d'offres et de l'adjudication du marché dans le cadre du renouvellement des assurances pour CHF 418.50 respectivement 410.40.

3.0 Page 28, 2001.3184.01, Gestion des actes de défaut de biens CHF 26'441.45

Page 28, 2001.4319.01, Récupération sur actes de défaut de biens CHF 8'269.82

Par cette action de réactivation des actes de défaut de biens, nous récupérons la somme de CHF 8'269.82 pour une dépense de CHF 26'441.45. Pour le seul exercice 2016, on peut estimer que cette action n'est pas rentable. Est-ce prévu de récupérer des montants sur plusieurs années ?

Les actes de défaut de biens en possession de la Commune ont été analysés et les chances de succès évaluées. Sur cette base, un choix d'actes de défaut de biens à réactiver a été fait. De nombreux dossiers sont toujours en cours de traitement. Le premier constat est que les frais liés à la réactivation sont plus élevés que les montants récupérés car dans de nombreux cas, les personnes ne sont pas venues à meilleure fortune ou sont introuvables. Il est impossible de prévoir le résultat des dossiers en cours de traitement.

4.0 Page 31, 22300.3809.00, Attribution au fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale, CHF 1'279'299.47

Quelle base de calcul appliquez-vous pour définir ce montant ?

Lors d'une année comptable, nous payons les acomptes des péréquations que sont la facture sociale et de la péréquation intercommunale. Ces acomptes sont basés sur le rendement des impôts d'il y a 2 ans. Pour les acomptes 2016, ce sont les rendements des impôts 2014 qui sont utilisés pour le calcul des acomptes.

Au boucllement des comptes, nous recalculons les coûts des péréquations en se basant sur les rendements des impôts 2016. Ainsi nous obtenons les coûts prévisionnels 2016 que nous comparons avec les acomptes payés pour la même année. S'il en ressort une différence en notre défaveur, ce qui est le cas pour 2016, nous provisionnons un montant dans le fonds « 9282.89 Fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale ». Le principe est que le solde du fonds au 31.12.2016 corresponde au décompte prévisionnel que nous devons nous acquitter en 2017.

Vous trouverez tous les détails dans le document PDF ci-joint.

Estimation des décomptes 2016 des péréquations			
Commune	5642 - Morges	District	Morges
Impôts communaux	Accomptes - Rendements 2014	Décomptes - Rendements 2016	
4001	Impôt sur le revenu PP	33'530'145.93	33'462'717.93
4002	Impôt sur la fortune PP	4'420'104.29	5'053'552.82
3301/319	Pertes sur débiteurs (défalcations/remises)	-775'788.60	-659'973.52
	Imputation forfaitaire	-18'858.62	-37'045.53
4011	Impôt sur le bénéfice PM	5'526'333.05	8'906'469.80
4012	Impôt sur le capital PM	545'294.65	465'953.60
4004	Impôt sur la dépense (anc. Spécial étranger)	408'543.63	604'864.14
4003	Impôt à la source	2'543'109.54	2'122'272.90
4013	Impôt complémentaire sur immeubles PM J. Remboursement impôt complémentaire sur immeubles PM	285'257.00	382'545.50
4020	Impôt foncier	2'832'359.35	3'036'282.15
4090	Impôt récupéré après défalcation	185'401.12	130'637.43
	Sous-total impôts	49'481'901.34	53'468'277.22
4006	Impôt sur les frontaliers	1'159'592.40	1'269'504.85
4050	Impôt sur les successions et donations	2'404'812.10	1'658'467.80
4040	Droits de mutation	1'728'217.45	1'251'388.55
4411	Impôt sur les gains immobiliers	606'646.60	1'318'625.05
	Total impôts conjoncturels	5'899'268.55	5'497'986.25
	Total des impôts	55'381'169.89	58'966'263.47
	Population (chiffre officiel du SCRS au 31.12 de l'année concernée)	15'401	15'819
	Taux communal	68.50	68.50
	Valeur du point d'impôt communal	722'363.52	780'558.79
	Valeur du point d'impôt communal par habitant	46.90	49.34
Facture sociale			
Couche 1 : recettes conjoncturelles			
	Prélèvement sur recettes conjoncturelles (50%)	2'369'838.08	2'114'240.70
	Prélèvement sur impôt sur les frontaliers (30%)	347'877.72	380'851.46
	Total prélèvements	2'717'715.80	2'495'092.16
Couche 2 : Ecrêtage			
Couche 3 : Paiement en point d'impôt			
	Nombre de point à payer	14.79	15.00
	Total du prélèvement par points d'impôts	10'680'632.45	11'708'381.87
	Total de la facture sociale	13'398'348.24	14'203'474.03
Péréquation directe			
	Couche population	-10'171'050.00	-10'609'950.00
	Couche solidarité	0.00	0.00
	Dépenses thématiques	-1'366'667.00	-1'350'000.00
	Plafonnements	0.00	0.00
Alimentation de la péréquation directe			
	Nombre de point à payer	18.56	18.60
	Total de l'alimentation par points d'impôts	13'404'099.46	14'518'393.52
	Total de la péréquation directe	1'866'382.46	2'558'443.52
	Total des péréquations indirecte et directe	15'264'730.70	16'761'917.55
	Estimation du décompte 2016		1'500'000.00
	Solde du fonds (9282.29) au 01.01.2016		2'015'251.53
	Utilisation du fonds pour le décompte 2015 de la péréquation directe		-1'794'551.00
	Proposition d'alimentation de la provision		1'279'299
	Solde du fonds au 31.12.2016		1'500'000

ANNEXE 3 : SPSI - SECURITE, POPULATION ET SYSTÈME D'INFORMATION

Direction : Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale
Sous-commission : M. Frédéric EGGENBERGER et M. Christian HUGONNET, président-rapporteur

1 GENERALITES

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale, et ses collaborateurs, pour les réponses apportées aux questions posées. Celles-ci se trouvent en annexe du présent rapport.

Les charges dans ce dicastère s'élèvent à CHF 7'407'962.76 pour des revenus de CHF 2'026'328.04 ; par rapport aux comptes 2015, cela représente une baisse des charges de CHF 435'260.11 soit 5.6% et une baisse des revenus de CHF 411'157.50 soit 0,6%.

La baisse des charges est principalement à mettre sur le compte du service informatique (baisse de CHF 65'053.04) qui a vu des investissements (GED) décalés dans le temps, moins de cours de formation et des achats de matériel moindres et également une baisse de la facturation de la PRM pour l'excédent de charges en raison d'heures non facturées pour absence de longue durée (baisse de CHF 410'514.96).

2 CONCLUSION

Nous remercions les différents intervenants pour les réponses claires et précises apportées à nos questions. La sous-commission n'émet pas de vœu.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission
Le président-rapporteur

Christian Hugonnet

ANNEXE : QUESTIONS POSEES

Page 33 - 19000.3111.01 – Achats – locations de mobilier, machines et matériel – CHF 53'534.76

Page 33 - 19000.3111.02 – Achats logiciels informatiques - CHF 64'467.16

Merci de fournir la liste des achats

La liste des achats se trouvent dans les fichiers joints 19000311101_2016.pdf et 19000311102_2016.pdf – Liste mise à disposition de la COFIN

Page 33 - 19000.3182.01 – Réseau « Fixe à Mobile » Swisscom - CHF 2'661.50

Expliquer l'augmentation

Il y a eu une erreur d'imputation les années précédentes, les montants correspondants aux conversations CMN (Corporate Mobile Network) de l'Hôtel de Ville n'avaient pas été imputés sur ce compte, ce qui a été corrigé en 2016.

Page 33 - 19000.3185.00 – Honoraires pour assistance - CHF 41'536.45

- Le terme « assistance » est bien utilisé pour décrire de prestations de conseil de tiers ?

Oui, exactement.

- Dans le montant indiqué, quelle part correspond à la GED ?

Il y avait un budget prévu de CHF 30'000 pour de l'assistance dans le projet GED. Ce montant n'a pas été dépensé vu le décalage du projet en 2018, ce qui explique la différence entre le montant dépensé et le budget.

Page 34 – 19001 à 19007 – Matériel informatique

Pourquoi des montants presque dans chaque cas inférieurs au budget ? Un rattrapage est-il attendu en 2017 ?

Les différences concernent le matériel informatique des directions et les raisons sont diverses. Au moment de l'établissement du budget, la plupart des directions n'ont pas encore terminé leurs réflexions et les avis peuvent diverger l'année d'après. Avant chaque dépense, nous nous assurons que la stratégie ou les besoins établis l'année d'avant sont encore d'actualités ou qu'une autre solution n'ait pas été trouvée dans l'intervalle. Ceci explique la plupart des écarts à la baisse.

19001.3111.00 : CHF 10'000 prévu pour des adaptations du logiciel de réservation des salles, aucune adaptation n'a finalement été nécessaire. CHF 3'000 prévu pour l'achat d'un logiciel de gestion d'une base de données photos, une solution moins coûteuse a finalement été mise en place.

19002.3111.00 : CHF 10'000 prévu pour du support spécifique au logiciel comptable, seul CHF 5'500 ont été utilisés.

19004.3111.00 : Suite à l'arrivée du nouveau chef de service, certains projets ont été mis en standby afin de mener une réflexion plus approfondie, cela concerne l'ajout d'une option de paiement en ligne sur le site Internet, une nouvelle Workstation pour un dessinateur et des tablettes pour le relevé de données techniques bâtiments, le tout pour un montant de CHF 13'000.

19005.3111.00 : Une licence d'un montant de CHF 3'000 pour un logiciel de relevé des compteurs a finalement été imputée dans les comptes de de la direction Infrastructures. Du matériel n'a pas été acheté suite à des réflexions internes au service pour un montant de CHF 10'000. La mise à jour de la téléphonie IP (VoIP) du cimetière n'a pas pu se faire car les lignes IP n'étaient pas

disponibles du côté Swisscom, montant non dépensé CHF 6'000.

19006.3111.00 : Du matériel comme un écran pour une salle de conférence, des PC et un logiciel permettant d'effectuer des enquêtes et analyses n'ont pas été achetés en accord avec la direction, montant prévu environ CHF 10'000.

19007.3111.00 : Un PC portable prévu pour la salle de conférence n'a pas été acheté suite à la transformation de cette dernière en bureau.

Page 130 – Remarques complémentaires PRM

Le tableau présente la synthèse financière des tâches conventionnelles confiées par la Ville à la PRM. Il est détaillé dans les pages 133-135.

- **Comment les amendes d'ordre peuvent-elles plus que doubler entre 2015 et 2016 (page 134, compte 60150.4390.00). L'explication donnée qui consiste à expliquer cette hausse par une meilleure organisation est-elle la bonne ou s'agit-il d'une politique délibérée ? Les cas échéant la motivation est-elle financière ou d'ordre public ?**

Il ne s'agit pas d'une politique délibérée d'une part et d'autre part la réorganisation et le personnel au complet ont permis cet écart.

ANNEXE 4 : PAT – PATRIMOINE

Direction : M. Philippe DERIAZ, Municipal

Sous-commission : Jean-Hugues BUSSLINGER, président et Céline ELSIG, rapportrice membre

1 GENERALITES

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier M. Philippe Deriaz, Municipal, pour les réponses apportées aux questions de la sous-commission, tant sur le fond que sur le plan des délais.

La sous-commission constate que les comptes 2016 présentent des charges de CHF 13'790'654.07 pour des revenus de CHF 10'203'489.25. Par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2016	% C 2015	Revenus	% B 2016	% C 2015
Comptes 2016	CHF 13 790 654,07	-4,29%	-1,52%	CHF 10 203 489,25	-0,57%	-2,81%
Budget 2016	CHF 14 409 236,45			CHF 10 262 490,00		
Comptes 2015	CHF 14 003 522,19			CHF 10 498 182,05		

Les charges sont inférieures tant au budget 2016 qu'aux comptes 2015. Il en va de même des revenus. On remarque que, pour cette année 2016, les recettes de la piscine ont considérablement diminué, que ce soit du fait de la baisse des entrées et des abonnements mais également par la disparition de la participation du camping.

Pour donner suite au rapport de la sous-commission de 2015, on constate, pour le vignoble communal, que la garantie de déficit versée par la Ville a pu être réduite de CHF 345'000.00 en 2015 à CHF 100'000.00 en 2016, en raison du développement réjouissant des affaires de la Sàrl. Pour la première fois, cette garantie de déficit est inférieure au montant prévu au budget (CHF 149'000.00). Enfin, les frais de traitements du chef vigneron ont disparu des comptes communaux, tous les salaires étant dorénavant supportés par la Sàrl.

On peut encore relever que l'installation de la patinoire provisoire à St-Prex a eu des effets sur les comptes communaux par une diminution des locations de patins. Même si cette diminution peut paraître minime sur l'ensemble des comptes (il s'agit de quelques CHF 7'000.00) on constate qu'un nouvel élément chez nos voisins peut avoir des conséquences pour Morges et qu'il est important de prendre ces éléments en considération.

Au nom de la sous-commission

Jean-Hugues Busslinger

Céline Elsig
Rapportrice

Questions de la sous-commission

17000.3011.00 et 17000.3012.00

Traitements et Traitement personnel auxiliaire : Les notes explicatives mentionnent qu'il y aurait eu moins d'heures d'auxiliaires pour la saison...

Or le montant du personnel auxiliaire passe de 206'000 francs aux C2015 et 213'000.- francs au B 2016 à 263'265.- au C 2016. Merci de donner les explications nécessaires. Plus généralement, on observe que le total des traitements (fixe plus auxiliaires) représente CHF 406'335.- aux C2016 contre 401'900.- au B2016. Les deux départs évoqués en note n'ont-ils donc permis aucune économie ou les auxiliaires étaient-ils plus rémunérés que le personnel fixe ? Merci de fournir les détails.

En 2015, deux collaborateurs travaillant à la piscine étaient au bénéfice de contrat de durée indéterminée annualisé. En début d'année 2016, ils ont donné leur démission, raison pour laquelle il y a une différence de CHF 45'730.00 entre le B2016 (188'900.-) et le C2016 (143'170.-) pour le compte N° 17000.3011.00.

Lors de la saison de piscine de 2016, ces collaborateurs ont été remplacés par des auxiliaires à l'heure qui ont été payés par le compte 17000.3012.00. Ainsi, c'est pour cette raison qu'il y a une différence de CHF 50'165.- entre le B2016 (213'000.-) et le C2016 (263'165.-).

S'il n'a pas été possible d'effectuer des économies en engageant des auxiliaires en lieu et place du personnel fixe, c'est parce que la saison 2016 a été plus belle que celle de 2015, ce qui a engendré plus d'heures de travail pour le personnel en place.

17100.3050.00

Assurances de personnes : pourquoi une telle différence entre le B2016 et les C2016 ?

Ces différences sont dues à une erreur de notre part lors de l'établissement des budgets 2016. Le personnel payé par ces comptes est assuré auprès de la SUVA pour les risques accidents. Or, le taux mis au budget 2016 est celui de la Vaudoise. Le taux mis au budget était de 1.42% alors qu'il aurait dû être à 3.13%.

17100.3122/3123.00

Gaz et électricité Patinoire : les dépenses s'établissent à plus de 10 % au-dessus du budget pour ces deux postes budgétaires. Merci d'en expliquer les raisons.

Ces 2 postes ont été sous-évalués, il est difficile de faire un budget précis étant tributaire des conditions météorologiques. Nous modifierons les montants à la hausse pour le BU2018.

17100.4273.01/4390.00

Location de patins et recettes diverses : y a-t-il une explication à ces différences entre le B2016 et les C2016 ?

Location de patins : Suite à la création de la patinoire de St.-Prex, les classes de cette commune ainsi que divers utilisateurs n'ont pas fréquenté notre patinoire. De plus, une limitation du nombre de classes acceptées en début de saison a également restreint le nombre de locations.

Recettes diverses : Composées par les abonnements payés par les clubs et par les participations des clubs à l'entretien des locaux. Ces montants peuvent fluctuer et ont été estimés de façon trop conservatrice.

30000.3091.00

Cours de formation et séminaires : quelle explication pour la différence entre le B2016 et les C2016 ?

Le manque de personnel administratif et technique ne permet pas aux collaborateurs de suivre les formations souhaitées.

31200.3121.00

Jardins familiaux, eau : La dépense est très faible par rapport aux C2015 et B2016. Pour quelles raisons ?

Il est difficile d'avoir une explication claire expliquant cette plus faible consommation d'eau. En 2015, une fuite a été détectée sur le réseau d'eau en aval du compteur de la parcelle. Les services industriels de Morges ont effectué une réparation sur la conduite d'eau potable, ce qui peut expliquer une partie des économies d'eau susmentionnées en 2016. D'autre part, les conditions météorologiques et une pluviométrie constante ont nécessité moins d'arrosage.

32100.3528.02

Garde forestier, part traitement : le montant est très inférieur tant aux C2015 qu'au B2016. Merci d'indiquer les raisons.

Le solde de la répartition des coûts 2016 n'a pas été facturé par la commune de Mollens. Il faut donc s'attendre à un dépassement sur les comptes 2017.

35000/ 59000.3141.00

Entretien des bâtiments : Selon les notes marginales, le dépassement du budget représente près de 10%. L'ensemble des travaux présentait-il un caractère d'urgence ou certains d'entre eux auraient-ils pu être postposés ? Merci d'indiquer les détails des dépassements.

<i>Transformations des anciens bureaux de la PCI en faveur du SIS Morget</i>	<i>50'000.- frs ¹</i>
<i>Rénovation des locaux Fossé 51 suite au départ du locataire</i>	<i>35'000.- frs</i>
<i>Soit un total de</i>	<i>85'000.- frs</i>

¹ ce montant est amorti via une augmentation de loyer sur 5 ans.

Ces travaux n'étaient pas prévus au moment de la création du BU 2016. Ils ont dû être entrepris afin de permettre la relocation des surfaces. Certains entretiens ne peuvent pas être postposés et doivent être entrepris.

Globalement la gestion de l'enveloppe permet en début d'année de rattraper les travaux qui n'avaient pu être entrepris l'année précédente au vu du solde disponible ; en milieu d'année nous effectuons les travaux d'entretien normaux en gardant une réserve pour les urgences de fin d'année ; et la fin de l'exercice comptable peut nécessiter des travaux urgents plus importants qu'anticipés.

Il est à relever que l'état du parc immobilier nécessite de plus en plus de travaux d'entretien, et qu'une proposition d'augmentation de l'enveloppe sera portée au budget 2018.

35047.3123.00

Electricité CVE Sylvania : pourquoi une telle différence entre le B2016 et les C2016 ?

Le B2016 a été sous-évalué et en plus rogné lors de la séance budget.

3 DOMAINES ET BATIMENTS		2016 1 Ville de Morges	
35 BATIMENTS DIVERS		Comptes de fonctionnement	
350 BATIMENTS DIVERS		Budget	
35047 SYLVANA CVE			
Numéro de compte	Désignation	Raison	
			2015 2016
35047.3123.00	Electricité		4,000.00 3,700.00
1.000			4,000.00 4,500.00
2.000	Rognure du 29.08.2013		
3.000	Rognures du 31.08.2015		-800.00

L'augmentation s'explique aussi par l'acquisition d'un appareil de refroidissement rapide (surgélation jusqu'à -40°C) demandée par les services de l'hygiène (permettant de passer 25 kg de nourriture de +90°C à -18°C en 4 heures).

35166

J.-J.-Cart 9 : pourquoi y a-t-il un montant aux C2016 alors qu'aucun montant n'avait été prévu au B2016 ?

Nous avons reçu un dernier décompte de la gérance avant démolition du bâtiment. Décompte non connu au moment de l'élaboration du BU 2016.

35300.3091.00

Cours de formation et séminaires : aucun montant n'a été dépensé, pour quelle raison ?

Il est difficile de dégager le personnel de conciergerie pour suivre des formations. Les heures de formation doivent être reprises en congé et la marge de manœuvre dont dispose le service pour remplacer l'absence d'un concierge est déjà épuisée par les vacances et maladies.

35400.3050.00

Assurances de personnes : pourquoi une telle différence entre le B2016 et les C2016 ?

Ces différences sont dues à une erreur de notre part lors de l'établissement des budgets 2016. Le personnel payé par ces comptes est assuré auprès de la SUVA pour les risques accidents. Or, le taux mis au budget 2016 est celui de la Vaudoise. Le taux mis au budget était de 1.42% alors qu'il aurait dû être à 3.13%.

50200.3133.00

Achat produits de conciergerie : dépassement de plus de 25 % du budget. L'augmentation du matériel de nettoyage ne semble pas une raison suffisante. Merci de fournir les détails de ce compte.

Une variation de stock de sacs poubelle de 21.000 CHF a été imputée sur ce compte par le service des finances au 31.12.2016, ce qui a déséquilibré le résultat.

Augmentation des consommables dans les centres de vie enfantine. Ainsi l'usage de produit lave-vaisselle professionnel a été doublé par rapport à 2015, de même que le papier essuie-mains et le papier toilette. Les produits de désinfection et lavage sont désormais utilisés pour toutes les surfaces le matin et le soir également.

58100.3652.00

Église catholique romaine : la note marginale indique : « diminution des charges selon décompte » : merci de fournir ce décompte.

La même question a été posée au dicastère Sécurité, informatique et manifestations, en charge des communautés religieuses dans la nouvelle législature, qui se charge d'apporter une réponse globale à la COFIN.

ANNEXE 5 : INFRASTRUCTURES, ENERGIES ET ESPACES PUBLICS

Direction : M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal
Sous-commission : M. Patrick GERMAIN, membre, M. Mathieu BORNOZ, président-rapporteur

1 GÉNÉRALITÉS

Notre sous-commission a pu constater que dans la très grande majorité des postes, les comptes sont très proches de ce qui avait été budgétisé. Pour cet exercice 2016, les charges totales s'élèvent à CHF 27'911'396.91 et les revenus à CHF 23'827'706.05.

Par rapport au budget, nous constatons une très faible augmentation des charges (moins de 1%) mais également une augmentation de près de 2% des revenus. En comparaison des comptes 2015, les charges et les revenus ont augmenté, une augmentation de l'ordre de 3.7 et 3.2%.

Sur la base de ce premier constat nous avons procédé à une analyse minutieuse de l'ensemble des comptes afin d'identifier d'éventuelles variations, par rapport au budget ou aux comptes de l'année précédente. Les écarts (à la hausse ou à la baisse) significatifs ont été analysés dans les détails en nous basant également sur les explications accompagnant les comptes.

La très grande précision budgétaire de ce dicastère s'explique en grande partie par le fait que très peu d'éléments externes aux décisions communales viennent le perturber. Ceci dit, il reste néanmoins une certaine imprévisibilité liée aux traitements (rémunération du personnel). Cette imprévisibilité se constate dans le cadre de cet exercice par la nécessité parfois de faire appel à du personnel temporaire (remplacement de longue durée) ou alors tout simplement par le fait que le budget prévoyait un nouveau poste qui n'a finalement été repourvu qu'en fin d'année (nombreux mois de carence).

Notre sous-commission a finalement posé trois questions, deux liées aux traitements (deux augmentations et une diminution significative) mais également une question davantage sur la forme liée à une note explicative que nous jugeons erronée. Ces questions ainsi que les réponses obtenues figurent dans les annexes.

2 CONCLUSION

Notre sous-commission remercie les services municipaux, en particulier M. Jean-Jacques Aubert, Municipal et Monsieur Alain Jaccard, chef de service, pour les réponses apportées. Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission
Le président-rapporteur

Mathieu Borno

Annexe: questions posées**Traitements (personnel) - comptes 43700.3012.00 et 44000.3012.00**

Question: ces deux comptes affichent une augmentation significative par rapport au budget alors même que ces charges avaient au contraire été estimées à la baisse par rapport aux résultats de l'exercice 2015. Comment expliquer cette augmentation et pourquoi utiliser deux dénominations différentes (personnel auxiliaire ou occasionnel) ?

Réponse: un collaborateur a dû être engagé fin 2015 pour le remplacement temporaire mais de longue durée d'un ouvrier de la Voirie, imputé dans le compte 43700.3012.00. Etant donné que ce remplacement n'était pas prévu, il n'avait pas été mis au budget du personnel auxiliaire en 2016. Il a été cependant ajouté dans le budget 2017.

Dans le compte 44000.3012.00, seuls les auxiliaires d'été ont été mis au budget 2016. 2 auxiliaires ont dû être engagés durant l'année afin de pallier l'absence de plusieurs collaborateurs des Parcs et promenades absents pour des raisons de maladie. Cette charge supplémentaire n'avait pas été prévue. Quant à la dénomination de ces deux comptes, elle couvre la même réalité, à savoir le personnel auxiliaire

Traitements des déchets - comptes 45400.3526.00

Question: contrairement à ce qui est indiqué dans la note explicative (*), le coût n'est pas resté stable et aucune hausse n'avait été prévue au budget 2016 par rapport aux comptes 2015. De notre point de vue la note explicative nous semble erronée.

Réponse: effectivement, la remarque n'est pas adaptée. Ceci est probablement dû à une erreur de traitement. Cette augmentation de CHF 31'037.00 par rapport au BU s'explique par une augmentation des quantités de déchets organiques collectés et produits par les Parcs et promenades.

Traitements (personnel) - comptes 46000.3011.00

Questions: serait-il possible d'avoir des explications par rapport à cette importante diminution de charge par rapport au budget ? Est-ce voulu de ne pas avoir de détails dans les annexes (**) ?

Réponse: Il s'agit du compte « Traitements » du domaine « 460 Egouts et épuration des eaux usées ». Le disponible au 31.12.2016 est de CHF 126'816. Il s'agit pour l'essentiel du nouveau poste de technicien en génie civil, au budget sur toute l'année 2016, mais finalement pourvu seulement au 1^{er} décembre, donc 11 mois de carence, ce qui nous donne environ max CHF 95'000.-

Pour les derniers CHF 30'000.- manquants, il s'agit de la part affectée au 460 du poste de géomaticien, en remplacement du titulaire parti à la retraite au 31.12.2015, traitement au budget sur toute l'année 2016, mais poste repourvu au 1^{er} mars 2017.

ANNEXE 6 : JSSL – JEUNESSE, SECURITE SOCIALE ET LOGEMENT

Direction : Mme Sylvie Podio, Municipale
Sous-commission : M. Christian Hugonnet, membre, et M. Frédéric Eggenberger, président-rapporteur

1 PREAMBULE

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier Mme Sylvie Podio, Municipale, et ses collaborateurs, pour les réponses apportées aux questions de la sous-commission.

La sous-commission a adressé ses questions par écrit au service le 11 mai 2017.

2 GENERALITES

La sous-commission a constaté dans son analyse les éléments suivants :

Les charges dans ce dicastère s'élèvent à CHF 38'102'865.52 pour des revenus de CHF 10'797'652.69 ; par rapport aux comptes 2015, cela représente une augmentation des charges de CHF 3'180'785.82 soit 9.1% et une augmentation des revenus de CHF 483'930.52 soit 4.7%.

L'augmentation des charges est principalement due à l'augmentation de la facture sociale (+ 1.4 mio en 2016, déduction faite du décompte final de l'année 2015 défavorable à la Ville de Morges et qui est compensé par un prélèvement au fonds de réserve pour l'égalisation de la facture sociale). Il sied de rappeler que le dicastère n'a aucune prise sur la facture sociale laquelle se base sur une péréquation cantonale calculée selon différents critères dont les résultats des comptes. Lors des années déficitaires la facture sociale baisse alors que les années avec un résultat positif contribuent à l'augmentation de la dite facture.

Le dicastère est également impacté par des participations à des associations intercommunales dont l'ASIME (Association scolaire intercommunale de Morges et environs) pour CHF 6'679'587.02 et l'AJEMA (Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne) pour CHF 3'109'320.00.

Les questions posées ainsi que les réponses reçues figurent en annexe du présent rapport.

3 CONCLUSION

Nous remercions les différents intervenants pour les réponses claires et précises apportées à nos questions. La sous-commission n'émet pas de vœu.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous-commission

Frédéric Eggenberger - Président-rapporteur

Questions et demandes de renseignements soumises à la Municipalité :

Page 79 - 50500.3012.00 - Traitements personnel auxiliaire - CHF 95'374.60
 Page 81 - 71000.3012.00 - Traitements personnel auxiliaire - CHF 7'724.75
 Page 83 - 71400.3012.00 - Traitements personnel occasionnel - CHF 203'672.50
 Page 83 - 71400.3185.00 - Honoraires et prestations de service - CHF 194'436.90
 Page 84 - 71401.3185.00 - Honoraires et prestations de service - CHF 14'209.15
 Page 85 - 71402.3012.00 - Traitements personnel occasionnel - CHF 203'672.50

Précisions terminologiques : pourquoi parle-t-on tantôt de personnel auxiliaire (50500.3012.00, 71000.3012.00), tantôt de personnel occasionnel (71400.3012.00, 71402.3012.00), tantôt de personnel provenant d'agences de placement (71400.3185.00, 71401.3185.00) ? Merci de clarifier ces différentes notions.

<i>Personnel auxiliaire</i>	<i>Cela désigne les personnes qui bénéficient d'un contrat de remplacement et qui travaillent selon les besoins des sites.</i>
<i>Personnel occasionnel</i>	<i>Cela concerne le personnel de remplacement pour les centres de vie infantine (Gracieuse, APEMS, Chalet Sylvana et Beausobre).</i>
<i>Personnel provenant d'agences de placement</i>	<i>Comme sa désignation l'indique, cela concerne le personnel qui est engagé via des Sociétés spécialisées dans le personnel intérimaire. Principalement Hôtels pour le personnel d'exploitation et Nanou solutions pour le personnel éducatif.</i>

Page 79 - 50500.3111.00 - Achats - locations de mobilier, machines et matériel - CHF 24'603.34 :
 Merci de fournir le détail de ce compte et les factures relatives à l'achat du four combi-steamer, des tables et des chaises évoqués dans les explications contenues dans le fascicule.

Factures et détail du compte remis à la Commission des finances

Page 79 - 50500.3189.00 - Fournitures des repas par le restaurateur - CHF 424'804.50
 Page 79 - 50500.4359.00 - Participation des parents - CHF 383'222.40
 Quelle est l'ampleur de la hausse de la fréquentation du nombre d'enfants ?

En 2015 il y avait en moyenne 406 enfants, par mois, qui prenaient leurs repas à l'AREMS et en 2016, cette moyenne est passée à 433 enfants.

En 2016, ce sont 41'327 repas qui ont été servis, soit une augmentation de 11.7 % par rapport à 2015 (37'000 repas). Ainsi, la moyenne des repas servis par mois est passée de 3'120 en 2014, à 3'826 en 2015 et 4'111 en 2016.

Page 81 - 71000.3011.00 - Traitements - CHF 250'156.50
 Pourquoi cette augmentation par rapport au budget 2016 ?

La différence vient de l'engagement d'un stagiaire qui n'était initialement pas prévu au budget.

Page 81 - 71000.3111.00 - Achats - locations de mobilier, machines et matériel - CHF 8'159.21 :
 Merci de fournir le détail de ce compte.
Détail du compte remis à la COFIN

Page 79 - 50000.3522.00 - Participation de Morges aux coûts des locaux, des charges administratives et des transports secondaires pour l'ASIME - CHF 6'679'587.02
 Merci de fournir le détail du calcul des participations de la Ville.

Quelle est la raison de l'écart par rapport au budget ?

<i>Bâtiment refacturé par l'ASIME :</i>	5'226'277.00
<i>Répartition coûts transports élèves secondaire</i>	86'319.00
<i>Répartition dépenses scolaires générales :</i>	
<i>50% à l'habitant</i>	591'319.00
<i>50 % à l'écolier</i>	<u>529'959.00</u>
 <i>Coûts ASIME</i>	 6'433'874.00
<i>Baisse de loyer de locaux imputée dans ce compte en raison de la date de l'écriture corrective relative à ce loyer</i>	<u>245'712.20</u>
<i>Total</i>	<u>6'679'586.00</u>

Il n'y a pas de différence significative par rapport au budget qui s'élevait à 6'680'773, par contre il y en a une par rapport au compte 2015 justifiée par la baisse de loyer des locaux de Beausobre à l'ASIME qui a été imputée dans ce compte.

S'agissant de l'ASIME, qu'entend-on par "coûts bruts" en p. 9 du fascicule § 5.1 dernière phrase ? Cela signifie-t-il que les 6.4 mios comprennent les 6 mios des locaux ou qu'il faut les rajouter (donc un total de 12.4 mios) ?

Cela signifie que les coûts bruts dus à l'ASIME s'élèvent à CHF 6.4 mio. Comme la Ville de Morges met à disposition des locaux dont le coût est estimé à CHF 6 mio., le coût net pour la Ville de Morges est d'environ CHF 400'000.00.

Page 82 - 71004.3654.03 - Part communale à la régionalisation de l'accueil de jour de l'enfance (AJEMA) - CHF 3'109'320.—

Merci de fournir le détail du calcul des participations de la Ville.

Quelle est la raison de l'écart par rapport au budget ?

Ce montant correspond aux acomptes versés en 2016, le décompte par le réseau AJEMA n'étant pas élaboré lors de la clôture de nos comptes. La ville paye 10% du déficit total en fonction de la population puis le 90% est payé à la prestation. Chaque heure en fonction du type d'accueil a un coût (une fois déduit la participation parentale, les subventions...) et nous payons chaque heure consommée en fonction du type d'accueil.

Le budget est établi en fonction du déficit budgété par le réseau AJEMA qui lui-même se base sur le budget de l'ensemble des structures. A ce stade, il n'est pas possible de connaître exactement l'ensemble des subventions que chaque structure peut toucher (OFAS, FAJE), ni de la réalité de la participation parentale. Ainsi le déficit à charge des communes peut déjà évoluer entre le budget et les comptes. En fonction du déficit total à charge des communes et du nombre d'heures contractuelles pour chaque type d'accueil de famille morgienne du mois de septembre, une participation communale est envisagée. Là aussi, ce nombre d'heures peut fortement varier au cours de l'année à la hausse comme à la baisse et ainsi le montant budgété ne pas correspondre aux comptes finaux.

Page 82 - 71006.3654.01 - Participation de la Commune de Morges aux agences d'assurances sociales - CHF 374'952.—

Merci de fournir le détail du calcul des participations de la Ville.

Quelle est la raison de l'écart par rapport au budget ?

La participation de la Commune est calculée sur un montant par nombre d'habitants au 31 décembre de chaque année. La différence vient que le nombre d'habitant avait été arrondi lors de la rédaction du budget. Le montant par habitant est déterminé par l'ARASMAC.

Page 83 - 71201.3654.00 - Participation à la Fondation de La Côte - CHF 1'386'090.—
Merci de fournir le détail du calcul des participations de la Ville.
Quelle est la raison de l'écart par rapport au budget ?

Conformément aux articles 20b et 21 de la loi sur l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (LAVASAD) du 6 octobre 2009, la contribution est calculée sur la base de la population au 31 décembre.

Pour 2016, la contribution a été de CHF 90.00 par habitant, calculé sur la base du nombre d'habitants au 31.12.2014. Elle est déterminée par le canton.

Page 82 - 71005.3654.03 - Subventionnement des études musicales - CHF 9'440.20
Pourquoi cette augmentation par rapport aux comptes 2015 et au budget 2016 ?

Cette augmentation vient du fait qu'en 2015, il y a eu 11 subventions attribuées, pour un montant de CHF 4'117.20 et qu'en 2016, il y a eu 18 subventions versées pour un montant de CHF 9'440.20. Ce qui signifie que cette aide commence à être connue et qu'elle amène une augmentation des demandes. A préciser que le montant de la subvention dépendant du revenu des parents, l'évaluation lors du budget reste aléatoire

Page 83 - 71400.3011.00 - Traitements - CHF 1'980'820.05

Page 83 - 71400.3012.00 - Traitements personnel occasionnel - CHF 203'672.50

Page 83 - 71400.3185.00 - Honoraires et prestations de service - CHF 194'436.90

Page 83 - 71400.3901.01 - Imputations internes annonces recrutements CVE - CHF 33'525.65

Page 84 - 71401.3185.00 - Honoraires et prestations de service - CHF 14'209.15

Page 85 - 71402.3012.00 - Traitements personnel occasionnel - CHF 203'672.50

L'explication donnée pour l'augmentation du compte 71400.3012.00 est la difficulté de repourvoir les postes fixes d'éducateurs.

Pourquoi la hausse de ce compte n'est-elle dès lors pas compensée par une diminution du compte 71400.3011.00 ? Merci par ailleurs de fournir des explications circonstanciées.

Le besoin de repourvoir des postes fixes d'éducateurs est lié à plusieurs types d'absences. Il y a à la fois des postes vacants suite au départ d'un collaborateur, mais il y a aussi des remplacements qui font suite à des absences maladies ou des congés maternités.

De ce fait, la compensation n'est pas systématique, ni entièrement compensée, car les personnes absentes pour maladies ou pour un congé maternité perçoivent toujours leurs salaires. Par contre, elle est compensée en partie par le biais des rétrocessions d'assurance pour les congés maternités et les absences longues durées.

Page 86 - 71403.3131.01 - Fournitures des repas par le restaurateur - CHF 155'970.60
A combien se monte le coût par repas ?

Le prix de vente des repas quotidiens est de CHF 13.00 TTC, et cela comprend le déjeuner, le dîner et le goûter.

Page 86 - 71403.3182.00 - Téléphones - CHF 3'726.10

Pourquoi le doublement de ce compte notamment par rapport aux comptes 2015 ?

Cette augmentation vient du fait de la modification du raccordement des lignes téléphoniques qui est passé au numérique en lieu et place de l'analogique.

ANNEXE 7: ATD 2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction : M. Eric ZUGER, Municipal

Sous-commission : Mme Céline ELSIG, présidente et Jean-Hugues BUSSLINGER, rapporteur

1 GÉNÉRALITÉS

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier M. Eric Züger, Municipal, et ses collaborateurs, pour les réponses apportées aux questions de la sous-commission, tant sur le fond que sur le plan des délais.

La sous-commission constate que les comptes 2016 présentent des charges de CHF 6'393'161.35 pour des revenus de CHF 802'362'86. Par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2016	% C 2015	Revenus	% B 2016	% C 2015
Comptes 2016	6'393'161.35	-2.68 %	+ 9.71 %	802'362.86	+ 100.94 %	+ 133.64%
Budget 2016	6'568'900			457'000.00		
Comptes 2015	5'827'170.57			343'416.75		

Les charges sont ainsi inférieures au budget mais supérieures aux comptes 2015. Cela est dû pour l'essentiel aux coûts des transports publics, qui s'inscrivent en hausse de quelque 377'000 francs. Les revenus sont par contre en forte augmentation, tant par rapport au budget qu'aux comptes 2015. Cette évolution résulte pour l'essentiel d'une rétrocession de la part des TPM, allouée aux communes vu les résultats de la société. Les autres charges n'évoluent pas de manière significative.

Transports publics

La sous-commission a reçu des services communaux les comptes détaillés des transports publics. Vu l'ampleur de ces documents et leur caractère interne, elle renonce à les publier en annexe au présent rapport. On rappelle que la participation communale à ces coûts se compose de deux volets : la part communale aux coûts non couverts des lignes de transport régional et la contribution aux transports publics de Morges et environs (réseau urbain).

S'agissant tout d'abord de la part communale aux coûts non couverts des lignes de transport régional, celle-ci augmente de 34'597 francs par rapport au budget ; par rapport aux comptes 2015, elle augmente de quelque 192'060 francs. Ces montants, qui comprennent aussi une participation aux coûts de la CGN, sont calculés par l'Etat de Vaud et communiqués au mois d'octobre aux communes.

La part morgienne au déficit des MBC pour les lignes de trafic urbain se calcule comme suit : sur un déficit de 8'295'180 francs, la part totale de l'Etat de Vaud est de 2'492'737 francs. La part des communes s'élève à 5'802'443 francs. Après déduction des parts forfaitaires des communes de St-Sulpice, Bussigny et Ecublens, au total 798'988 francs, la commune de Morges assume le 44,33 % du solde de 5'003'455 francs soit une part de 2'217'791 francs. Le montant figurant aux comptes, de 2'534'596.82 tient compte du calcul effectué par le canton

qui lui-même balance, avec un retard d'une année, les acomptes payés avec les montants effectivement dus. Les montants figurant au budget et aux comptes de la commune sont toujours en décalage d'une année avec les comptes des MBC : la somme aux comptes communaux 2015 correspond aux comptes 2014 des MBC.

Au nom de la sous-commission

Jean-Hugues Busslinger
rapporteur

Céline Elsig
présidente

Questions de la sous-commission

Questions sur les comptes soumis au dicastère.

Compte N°	Intitulé
18000.3657.04 et 14	<p>Transports publics de Morges et environs : Merci de nous communiquer les détails de ces comptes et les autres éléments permettant de comprendre les montants inscrits aux comptes (comme l'an dernier ou lors du budget).</p> <p><i>Les documents complets ont été fournis à la sous-commission. La synthèse figure dans le rapport ci-dessus.</i></p>
18000.4510.00	<p>Merci de fournir les éléments permettant de comprendre la rétrocession ainsi que la clé de répartition évoquée en note marginale.</p> <p><i>Les comptes 2015 n'ont que le N° de compte 18000.3657.04 qui comprend tout aussi bien les écritures des acomptes et rétrocession (de l'année précédente). Depuis l'année 2016, le compte 18000.3657.04 comprend les montants payés tandis que le compte 18000.4510.00 représente les rétrocessions dues au décompte de l'année précédente. Le détail de toutes les écritures 2015 et 2016 a été fourni à la sous-commission.</i></p>
42000.3101.00	<p>Imprimés et fournitures de bureau : pour quelle raison n'y avait-il pas eu de montant prévu au B2016 ?</p> <p><i>Le montant prévu au B02016 n'a pas été inscrit par erreur technique de saisie.</i></p>
41200.3657.00	<p>Subvention pour l'économie d'énergie : merci de confirmer le montant du Fonds de réserve à fin 2016. S'agit-il bien du montant de 310'124.29 figurant au passif du bilan sous chiffre 9282.26 ?</p> <p><i>Oui, en effet, il s'agit bien de ce montant.</i></p>
42200.3170.00	<p>Agenda 21, projets ponctuels : merci de fournir la liste et les montants des projets ponctuels réalisés.</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Création concept communication pérenne biodiversité et manifestations avec CCA21 (panneaux d'exposition réutilisables pour la sensibilisation) CHF 9'312.70</i>• <i>Manifestation nature en ville 2016 (mandats J'aime ma planète, construction jardinières CEFIL, Xavier Lany, Impression exposition, impression et distribution flyers tout ménage et SGA), CHF 17'728.43</i>• <i>Opération Coup d'Pousse, jardinage avec 500 élèves, création bacs de jardinage et ateliers enseignants CHF 9'701.85</i>

- *Modifications à la parcelle de la Bergerie pour accueil d'activités de jardinage (création point d'eau, achat cabanon, promotion) CHF 5'905.55*
- *Installation boîtes d'échange entre habitants (Construction, peinture, installation et inauguration) CHF 3'635.03*
- *Soutien aux activités d'Ecojardins au Vogeardin et à la Bergerie CHF 1'440.60*
- *Cotisation association Coord21 CHF 176.00*